

ANNEXE 2 : Délimitation du périmètre du site Natura 2000 BE32006 - "Bois d'Enghien et de Silly"

2.1. Carte délimitant le périmètre du site

La présente carte fixe, au jour de la désignation du site, à l'échelle cartographique 1/10.000^e (publiée au 1/25.000^e) le périmètre du site.

Cette carte est également disponible :

- Sous format informatique sur le site Internet <http://natura2000.wallonie.be>;
- Sous format papier auprès de chaque commune concernée;
- Sous les deux formats, auprès des Directions extérieures territorialement concernées du Département de la Nature et des Forêts.

2.2. Prescriptions littérales visant à préciser le périmètre du site

Liste des parcelles et parties de parcelles cadastrales non comprises dans le périmètre du site Natura 2000 BE32006 - "Bois d'Enghien et de Silly"

Les parcelles cadastrées ou ayant été cadastrées comme suit ne sont pas comprises dans le périmètre du site Natura 2000 BE32006 - « Bois d'Enghien et de Silly » :

COMMUNE : ENGHIE/EDINGEN Div 2 Section D : parcelles 364A, 365, 597B, 599A, 643, 650A2, 650B2, 650C2, 650D2, 650F3, 652A5, 652B3, 652B4, 652B5, 652C5, 652D5, 652K3, 652M2, 652M3, 652N4, 652P3, 652P4, 652R2, 652S2, 652T2, 652T4, 652V2, 652V3, 652V4, 652W2, 652W4, 652X2, 652X3, 652X4, 652Y2, 652Y4, 652Z3, 653A3, 653B3, 653E, 653F, 653H, 653K, 653P, 653V2, 653W, 653X2, 653Z2;

COMMUNE : SILLY Div 1 Section C : parcelles 436N, 436S, 796/02E, 796E, 807A, 816Y2, Section D : parcelles 295E, 296A, 297C, 297D, 301A, 303H, 306A, 307/02L, 314P, 321G, 321H, 322E, 334A, 335A, 413S, 414D, 425/02B, 432A, 434M, Section E : parcelles 451M, 451N, 459D, 459S, 469D, Div 5 Section E : parcelles 271K, 274S, 274W, 452K, 452P,

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 janvier 2014 de désignation du site Natura 2000 BE32006 - "Bois d'Enghien et de Silly".

Namur, le 23 janvier 2014.

Le Ministre-Président,
R. DEMOTTE

Le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine,
C. DI ANTONIO
